REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse - Canton de Rixheim Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU Tél. 03.89.48.37.15 - Fax 03.89.48.49.99 - courriel : mairie@petit-landau.fr

CT/NN

ARRÊTÉ de circulation rue des Anges / parking (Aménagement d'un city stade) - Prolongation N° 2024.033.G

Le Maire de la commune de Petit-Landau,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

VU le Code de la route;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 20/02/2024 approuvant l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'un city stade rue des Anges ;

VU l'arrêté municipal n°2024/024/G du 30 avril 2024;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation par l'entreprise SN MULLER PAYSAGES de Geispitzen du 29/07/2024 ;

VU les arrêtés n°2024.31.G du 29 juillet 2024 et n°2024.32.G;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

VU l'intérêt général;

ARRÊTE

<u>Article 1.</u> En raison des travaux de construction et d'installation d'un city stade rue des Anges à Petit-Landau, le stationnement des véhicules sera interdit du 07/09/2024 au 30/11/2024 inclus sur les places en bataille côté sud du parking du cimetière conformément à l'annexe 1 du présent arrêté.

<u>Article 2.</u> Durant cette même période, tout accès sera interdit aux personnes étrangères au chantier dans la zone de chantier.

L'accès au verger école sera maintenu pour l'association des Arboriculteurs de Petit-Landau.

<u>Article 3.</u> Toute signalisation nécessaire destinée à attirer l'attention des usagers de la voie publique, devra être apposée par les soins du pétitionnaire. En cas d'accident résultant de ces travaux, le pétitionnaire en supportera seul les responsabilités.

<u>Article 4.</u> Le secrétaire de Mairie, la Brigade de Gendarmerie et la Brigade Verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- à l'entreprise chargée des travaux : SN MULLER PAYSAGES, Geispitzen,
- Au maître d'œuvre : LMS INGENIERIE, représentée par M. FREY Thomas,
- à la Brigade de Gendarmerie d'Ottmarsheim,
- à la Brigade Verte,
- au service technique de la Commune de Petit-Landau,
- Affichage.

Petit-Landau, le 6 septembre 2024

Le Maire

Carole TALLEUX



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

ARRÊTÉ de circulation rue des Anges / parking (Aménagement d'un city stade) N° 2024.033.G

ANNEXE 1

